

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs pour l'inscription au 45<sup>ème</sup> congrès de la société de biomécanique organisé par le laboratoire LEM3 du 26 au 28 octobre 2020 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

(*) Droits d'inscription (HT) :	montant	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants....)
Etudiant membre SB - plein tarif	250,00	<i>Etudiants membres de la Société de Biomécanique</i>
Etudiant non membre SB - plein tarif	350,00	<i>Etudiants non membres de la Société de Biomécanique</i>
Etudiant non membre SB - early registration	290,00	<i>Etudiants non membres de la Société de Biomécanique</i>
Etudiant membre SB - early registration	190,00	<i>Etudiants membres de la Société de Biomécanique</i>
Senior membre SB - plein tarif	380,00	<i>Chercheurs membres de la Société de Biomécanique</i>
Senior non membre SB - plein tarif	480,00	<i>Chercheurs non membres de la Société de Biomécanique</i>
Senior non membre SB - early registration	420,00	<i>Chercheurs non membres de la Société de Biomécanique</i>
Senior membre SB - early registration	320,00	<i>Chercheurs membres de la Société de Biomécanique</i>
gratuité	0,00	<i>Intervenants en conférence invitée, membres du comité d'organisation, étudiants impliqués dans l'organisation, officiels</i>

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 12 mai 2020

Pierre MUTZENHARDT

Le Président  
de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT